



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2^{ème} classe, BAP J adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Lumière Lyon 2, session 2025.

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- . Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- . Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- . Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}- La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de recherche et de formation, BAP J, adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Lumière Lyon 2 est composée comme suit :

- Monsieur Alexandre MARIE, président, responsable contrôle interne, fca manager et qualité, DISS SCFC, Université Lumière Lyon 2,
- Madame Sherazade BEN RAHMA, membre, responsable du pôle de la formation des personnels, DRHAS, Université Lumière Lyon 2
- Madame Jessica CHARBONNIER, membre, gestionnaire administrative et financière, Service dépenses et missions, Direction des affaires financières, Université Jean Moulin Lyon 3,
- Monsieur Romain PETIT, suppléant, gestionnaire des ressources humaines, DRH pôle des enseignants contractuels, Université Lumière Lyon 2.

ARTICLE 2 - La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 23 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe

et de l'action sociale

Cathy LOBRY